



lettre de rentrée 2006

publié le 24/01/2007 - mis à jour le 03/01/2019

Sommaire :

- Informations générales
- TICE
- B2i
- Programmes
- Informations académiques
- Didactique et dynamique disciplinaire
- Inspection
- Communication

Aux enseignants qui rejoignent l'académie, nous souhaitons la bienvenue et bonne installation ; à tous ceux qui enseignent les arts plastiques, une très bonne année scolaire.

● Informations générales

Education artistique et culturelle

Le 12 juillet 2006, en Avignon, le ministre de l'Éducation Nationale a rappelé l'action du ministère en matière d'éducation artistique et culturelle. Les grands axes du ministère dans ce domaine ont été déclinés à cette occasion :

Assurer une éducation artistique et culturelle de qualité pour tous
Consolider la formation des enseignants et apprendre à travailler en partenariat
Mettre en place les conditions d'une politique territoriale d'éducation artistique et culturelle
Mieux organiser les ressources
Renforcer l'action en faveur des élèves défavorisés (égalité des chances culturelles)
Penser l'éducation artistique et culturelle à l'échelle de l'Europe.

L'intégralité du dossier de presse est disponible sur le site du ministère : <http://www.education.gouv.fr/cid2884/l-action-du-ministere-en-matiere-d-education-artistique-et-culturelle.html> ↗

Le socle commun de connaissances et de compétences .

La rentrée scolaire est marquée par l'instauration du socle commun de connaissances et de compétences (Décret n° 2006-830 du 11 juillet 2006 modifiant le code de l'éducation) et publié au JO du 12 juillet 2006, dont il vous appartient de prendre connaissance.

« L'éducation artistique et culturelle figure en bonne place dans les éléments de culture humaniste prévus par ce socle. L'éveil des sens, la pratique d'un art, la fréquentation des œuvres, la connaissance du patrimoine que nous a légué l'histoire est une mission essentielle de l'Ecole de la République, nécessaire à une formation harmonieuse des individus et des citoyens. Par essence transversale, l'éducation artistique et culturelle irrigue l'ensemble des connaissances et compétences du socle. Elle est le produit des enseignements et des pratiques artistiques, de l'enseignement littéraire, des cours d'histoire et de géographie, des enseignements de langues étrangères. » (Cf. Dossier de presse Education Artistique du ministère, précédemment cité).

Les professeurs d'arts plastiques prendront toute leur place dans cette mission. Nous devons, par notre professionnalisme rendre incontournable l'apport des enseignements artistiques dans le travail de l'équipe éducative

et pédagogique de l'établissement en direction de tous les élèves, notamment des plus fragiles.

Votre engagement dans l'enseignement disciplinaire et le projet d'établissement, en particulier dans les différents dispositifs, collaborations et cadres de travail au sein de l'établissement (IDD, B2i découverte professionnelle, conseil pédagogique, PPRE, conseil d'administration, conseils de classe...) contribue à la réussite des élèves et la crédibilité de la discipline.

Le groupe des enseignements artistiques de l'Inspection Générale devient celui des "Enseignements et éducation artistiques" (BO n°31 du 31 août 2006). Cette modification de dénomination étend à l'éducation artistique les prérogatives de l'Inspection Générale, soulignant la diversité de ses responsabilités, notamment l'expertise portée sur l'action culturelle et les partenariats de toutes natures.

Jean-Yves MOIRIN est nommé inspecteur Général de l'Education Nationale Arts plastiques (décret du 25 août 2006, paru au JO du 27 août). Il était jusqu'à cette date IA-IPR arts plastiques des académies de Dijon et d'Orléans-Tours. Jean-Louis Langrognet prendra sa retraite début 2007.

● TICE

Un groupe d'experts du ministère de l'Éducation nationale s'est réuni au cours du second trimestre 2006 dans l'objectif de donner une nouvelle impulsion au développement des TICE en France. La nécessité de l'introduction systématique des TICE dans les pratiques pédagogiques y est particulièrement soulignée. Les mesures proposées, au nombre de quinze, sont publiées sur Educnet : <http://www.educnet.education.fr/chrgt/rapport-tice-2006.pdf>

Les outils numériques sont des outils de création et de fabrication des images d'aujourd'hui. Ils sont utilisés par la plupart des artistes et créateurs. Leur utilisation tant pédagogique que comme outils, en complément des outils traditionnels, de fabrication des images par les élèves est incontournable. L'utilisation des outils numériques participe des observations lors de l'inspection.

● B2i

Les professeurs d'arts plastiques se doivent de participer à la validation des compétences du B2i notamment celles relatives à l'image. (cf. site national arts plastiques et celui de Bordeaux).

Aide et équipements

Dans chaque département, des collègues d'arts plastiques peuvent vous aider à avancer dans votre utilisation des technologies numériques (cf. site académique). Ils organisent des animations spécifiques dans le cadre du réseau MATICE, en complément des formations établissement et disciplinaires.

Vous trouverez sur le site académique les préconisations en termes de locaux et d'équipement numériques. Le vidéo projecteur, en particulier, est aujourd'hui un outil nécessaire, à demeure dans la salle d'arts plastiques, pour présenter des reproductions d'œuvres à chaque cours. Il vous appartient de porter à la connaissance de l'équipe pédagogique de l'établissement (notamment lors des conseils pédagogiques) ces préconisations et de les argumenter.

Sites

Le site disciplinaire national est à consulter régulièrement. Vous y trouvez tous les textes et documents disciplinaires, ainsi que des informations professionnelles et artistiques. <http://www.educnet.education.fr/arts/default.htm>

Le site disciplinaire académique est également à votre disposition. Les informations y sont plus académiques. Il se veut aussi un lien entre les enseignants d'arts plastiques de l'académie qui peuvent tous le consulter et y contribuer.

● Programmes

Collèges : les programmes sont inchangés. Vous trouverez sur le site académique des outils pour mieux les mettre en œuvre (grilles de compétences par niveau).

Lycée : Les questions limitatives (enseignement facultatif et de spécialité) du programme de terminale ont changé

pour l'année 2006-2007 et la session 2007 du baccalauréat. B.O.E.N n° 1 du 5 janvier 2006

Epreuves d'arts plastiques des baccalauréats général et technologique : MODIFICATIONS à compter de la session 2007

Baccalauréats général et technologique. Épreuve de spécialité d'arts plastiques en série L. Épreuves facultatives d'arts plastiques et de cinéma- audiovisuel toutes séries - BO 23 du 8 juin 2006 NOTE DE SERVICE N°2006-086 DU 19-5-2006

(Les candidats pourront montrer leur travaux numériques sur un ordinateur portable à certaines conditions – cf. le texte).

● Informations académiques

Formations

Public désigné

Il s'agit soit des journées d'animation de l'inspection, soit de formations animées par des formateurs pour lesquelles les stagiaires ont été désignés par l'inspection. La page du site académique où vous pouvez consulter les fiches des stages disciplinaires à public désigné :

Journées de l'inspection Pédagogique Régionale La formule des « journées de l'inspection » a évolué. Les professeurs ne seront pas tous convoqués afin de travailler en groupes plus restreints :

Construire des connaissances et des compétences sur l'image en cours d'arts plastiques : une journée animée par l'IA-IPR

Poitiers

La Rochelle

Saintes

Angoulême

Niort 19 septembre

26 septembre

29 septembre

3 octobre

10 octobre.

Evaluation et Verbalisation en cours d'arts plastiques : Deux jours animés par l'IA-IPR à Poitiers les 12 et 13 octobre

Didactiques des arts plastiques : 1 stage de 2 jours

Enseigner en lycée (dates à confirmer) journées animées par l'IA-IPR : Enseignement de spécialité : 1 journée (7/11/2006)

Enseignement facultatif : 1 journée (8/11/2006)

La préparation aux concours (capes et agrégation interne d'arts plastiques) a déjà commencé. Si des professeurs souhaitent rejoindre cette formation, il est nécessaire de se signaler très vite.

Offre (inscriptions du 5 au 22 septembre)

Photographie et vidéo en cours d'arts plastiques (3 jours)

Image : approche croisée lettres arts plastiques (2 jours)

La page du site académique où vous pouvez consulter les fiches des stages disciplinaires en offre

Des stages transversaux et des stages DAAC peuvent par ailleurs contribuer à votre formation. Toute convocation du recteur à une formation (en public désigné et/ou en offre) est un ordre de mission. Votre présence est une obligation.

● Didactique et dynamique disciplinaire

Le cours d'arts plastiques :

Toutes les préconisations précédemment données restent d'actualité notamment :

- ▶ La nécessité de prévoir une répartition annuelle en fonction du programme de chaque niveau.
- ▶ Privilégier les séquences courtes de une à trois séances, conçues en fonction des objectifs à atteindre et non en fonction de mises en œuvre et de productions par les élèves longues.
- ▶ Mettre systématiquement l'élève en situation de recherche, d'expérimentation, d'expression.
- ▶ Prévoir une verbalisation en fin de cours.
- ▶ Diversifier les techniques, les supports, les démarches, les dispositifs...

Articulation théorie pratique

La pratique reste au centre de notre didactique. L'élève, à chaque cours, est actif, créatif, fabrique des « images » en deux et/ou trois dimensions. Les projets en arts plastiques ne commencent pas nécessairement par un écrit, surtout au niveau du collège. Toutes les notions fondamentales, les compétences et les connaissances sont construites par l'expérience et la réflexion sur cette pratique, dans un va et vient permanent.

Culture artistique

Il nous appartient, de construire la culture artistique des élèves, notamment la connaissance des œuvres et des démarches artistiques. Il importe de diversifier les œuvres présentées (époques, civilisations). Des reproductions d'œuvres sont nécessairement présentées à chaque cours. J'attire votre attention sur la nécessité de présenter des reproductions de qualité, de format suffisant, sur un support adapté, dans des conditions où l'élève peut, du mieux possible, accéder, voire comprendre et éprouver les qualités plastiques et la dimension artistique de l'œuvre reproduite.

Groupe didactique

Un petit groupe d'enseignants se réunit mensuellement pour réfléchir à notre didactique. Prochainement les outils proposés seront progressivement mis sur le site académique.

Rencontre avec les œuvres originales et partenariats

Les architectures patrimoniales, modernes ou contemporaines (parfois toutes proches), les musées (et leurs services éducatifs), les centres d'art, les expositions ne manquent pas dans l'académie pour permettre la rencontre des élèves avec des œuvres originales. La maison de l'Architecture vient de communiquer l'agenda des rencontres du mardi.

ART'RESEAU

La session 2006 a été un vrai succès tant dans la qualité des participations, qu'en nombre de participants. Nous réfléchissons à la prochaine édition. Des informations vous seront données ultérieurement.

● Inspection

Les inspections poursuivent l'objectif de vous assurer un suivi professionnel régulier et un accompagnement. L'observation du cours et de l'activité professionnelle dans l'établissement, support de l'entretien, s'appuie sur les axes d'observation de l'activité du professeur élaboré par les IA-IPR de l'académie. Le chef d'établissement, principal animateur pédagogique de l'établissement y assiste le plus souvent. Ceci lui permet de mieux connaître votre enseignement et la discipline, gage d'un travail d'équipe et de collaborations plus féconds. (Vous pouvez néanmoins signaler à l'Inspection pédagogique Régionale, en amont de l'inspection, si vous préférez que seul l'inspecteur observe le cours.)

Les documents suivants seront remis en début d'inspection, avant l'observation du cours (pensez à en faire des copies qui seront emportées).

- ▶ La « fiche individuelle d'inspection » soigneusement et complètement renseignée (recto et verso - remplir toutes les rubriques avec les dates) avant l'inspection (ou la visite).
- ▶ La préparation écrite du cours observé
- ▶ Les répartitions annuelles prévues (par écrit)
- ▶ Le cahier de texte de la classe
- ▶ Les divers projets (ex : IDD) et tout document que vous jugeriez utile de communiquer, afin de prendre la mesure de votre activité professionnelle.

Celles ou ceux, quel que soit leur statut qui souhaiteraient une visite conseil ou une inspection peuvent m'en faire part (par courriel de préférence). Je m'efforcerais de répondre à leur demande.

● Communication

Cahiers de textes

Remplir le cahier de texte est une obligation de l'enseignant. Il permet à tous (élèves, professeurs, chefs d'établissement, inspecteurs) de suivre les enseignements, notamment en cas d'absence et/ou de remplacement. En arts plastiques il est intéressant de préciser : l'objectif du cours (à différencier de l'incitation), la technique, le support, les œuvres présentées. La communication professionnelle et les informations disciplinaires vous parviendront principalement par courrier électronique.

Adresse électronique professionnelle

Il est indispensable d'ouvrir votre adresse électronique professionnelle en @ac-poitiers.fr (aide possible dans votre établissement). Vous pouvez faire basculer automatiquement les messages sur votre adresse personnelle (ex : wanadoo, orange, free...). Les procédures ont été envoyées l'année dernière. Contacter l'assistance informatique du rectorat si vous rencontrez des difficultés (05.49.61.66.86).

Site

Pensez à nous informer de vos initiatives et des manifestations dans vos établissements, le plus en amont possible.

DAAC

Madeleine Poncin suit les dossiers arts plastiques, architecture et patrimoine à la DAAC (madeleine.poncin@ac-poitiers.fr – Tél. :05 49 54 79 92).

IA-IPR

Sachez qu'il est toujours possible de me joindre par courrier électronique. (sylvie.lay@ac-poitiers.fr).

Les indications des courriers antérieurs sont toujours d'actualité. Je vous souhaite une bonne année scolaire pour vos élèves et pour vous-même.

Sylvie LAY, IA-IPR / arts plastiques



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.